



Mairie
16, rue de l'Église
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

République Française
Département de la Vendée

1^{er} PROCES-VERBAL
Constant l'état d'abandon de concessions

- Procédure de constat d'abandon -

Objet : Constatation de l'état d'abandon de concessions dans le cimetière Saint-Nicolas
1^{er} procès-verbal

Par délibération n° D_2015_53_02 en date du 27 octobre 2015, la commune a lancé une procédure de reprise des concessions abandonnées.

En date du 26 octobre 2016, un avis d'affichage apposé aux portes de la mairie et du cimetière, informait les descendants ou successeurs des concessions, qu'il serait procédé le 28 novembre 2016 à 10h00, à la constatation de l'état d'abandon de toutes les concessions répondant visuellement et administrativement à cette notion d'état d'abandon, et les invitaient à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Au jour du constat, aucun successeur ou descendant des concessions n'était présent.

A cet effet, Nicolas VANNIER, Maire de la commune des Magnils-Reigniers, agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales, et en conformité avec mon avis d'affichage cité ci-dessus, régulièrement publié, je me suis rendu au cimetière communal Saint-Nicolas, accompagné de Monsieur Jean-Guy JOUBERT, 1^{er} Adjoint, Monsieur Bruno DONNÉ, Secrétaire Général et Monsieur Anthony BERTHOMÉ, Agent municipal des services techniques, et avons fait les constatations nécessaires..

De ces constatations, dont il résulte que les concessions ont cessé d'être entretenues et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, j'ai dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de ma signature, ainsi que de celles de Monsieur Jean-Guy JOUBERT, 1^{er} Adjoint, Monsieur Bruno DONNÉ, Secrétaire Général et Monsieur Anthony BERTHOMÉ, Agent municipal des services techniques.

Aujourd'hui, **le 5 décembre 2016**, je vous informe de la mise en application de la procédure de constat d'abandon compte tenu de la dégradation avancée constatée ces derniers temps sur les concessions précitées dans la listes jointe à ce présent document.

A ce titre, je vous invite à prendre rapidement contact avec mes services afin d'initialiser, le cas échéant, les procédures administratives s'y rapportant.

Le 5 décembre 2016.

Nicolas VANNIER
Maire des Magnils-Reigniers



Jean-Guy JOUBERT
1^{er} Adjoint

Bruno DONNÉ
Secrétaire Général

Anthony BERTHOMÉ
Agent municipal des services techniques

ANNEXES A CE 1^{er} PROCES-VERBAL :

- Liste des concessions concernées par la procédure de reprise,
- Plan du cimetière précisant (en rouge) les sépultures concernées par le présent procès-verbal,
- Avis d'affichage du 1^{er} procès-verbal.